

# Médecin du travail (H/F)

Direction : Délégation interrégionale du secrétariat général - Sud Ouest

Affectation : Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale

Statut : Contractuel (catégorie A)

Date de publication : xx/xx/xxxx

Date de fin de publication : 01/03/2023

## Informations générales

Corps / Grade :	Médecin du travail
Poste vacant <input checked="" type="checkbox"/> Poste susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/>	01/01/2023
Durée d'affectation attendue sur le poste :	

## Localisation administrative et géographique

Adresse administrative de la Délégation Interrégionale du secrétariat général – Sud-ouest : 33 rue de Saget, 33000 BORDEAUX

Adresse géographique du poste : Place de la République, 33000 BORDEAUX

Par arrêté du 30 décembre 2019 de la Garde des sceaux, les délégations interrégionales du secrétariat général du ministère de la justice (DIR-SG) sont chargées d'apporter leur soutien aux juridictions et aux services déconcentrés dans les domaines des fonctions support (RH, finance, immobilier et informatique).

Au nombre de neuf, les DIR-SG sont composées de 4 départements et d'un service transverse « Etat-major » :

- Département Ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS),
- Département des achats et de l'exécution budgétaire et comptable (DAEBC),
- Département de l'immobilier (DI)
- Département informatique et télécommunications (DIT)

La DIR SG Sud-Ouest, dont le siège est situé à Bordeaux, est chargée d'apporter son soutien aux juridictions des cours d'appel de Bordeaux, Limoges, Pau et Poitiers ainsi qu'aux établissements et services rattachés à la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux (DISP Bordeaux) et à la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ Sud-Ouest)

## Description du poste

### Vos activités principales

Rattaché au département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (DRHAS), vous intégrez un pôle santé dont la mission principale est de contribuer à prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des agents tout au long de leur parcours professionnel.

Le pôle santé est composé d'un/une médecin coordonnateur, d'un/une psychologue, d'un/une infirmière, d'un appui en secrétariat.

Au sein d'un environnement de 1900 agents, répartis sur une partie du département de la Gironde, le ou la médecin du travail a les missions principales suivantes :

### Surveillance médicale des agents

- Assurer les visites médicales (surveillance médicale renforcée, visites d'information et de prévention, visites à la demande de l'agent ou de l'administration)
- Echanger avec les encadrants pour accompagner les préconisations médicales
- Contribuer à la prise en charge des urgences dans le bâtiment

- Collaborer de façon active avec les responsables des instances médico- administratives (conseil médical) dans le but d'assurer le suivi des dossiers médicaux

#### **Action sur le milieu professionnel (un tiers du temps)**

Le médecin du travail conseille l'administration, les agents dans les domaines suivants

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services
- L'évaluation des risques professionnels
- La protection des agents contre les nuisances et risques d'accidents de service ou de maladies professionnelles
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents
- L'hygiène générale des locaux
- L'information sanitaire

Il établit et met à jour périodiquement les fiches d'exposition aux risques.

#### **Missions transversales**

- Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire du DRHAS dans le but de promouvoir une meilleure qualité de vie au travail, de permettre le maintien dans l'emploi, et de contribuer aux actions de prévention des risques professionnels y compris les risques psycho-sociaux
- Elaborer des rapports d'activités pour les établissements qui relèvent du secteur géographique attribué.
- Il est associé aux actions de formation en hygiène et sécurité
- Participer à des réunions, séminaire métier
- Participer aux Comités sociaux d'administration (CSA), formation spécialisée

#### **Nombre d'agents à encadrer**

A     B     C     Sans objet

#### **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions**

Poste soumis à une habilitation au Secret de la Défense nationale    OUI     NON

- ✓ Déplacements
- ✓ Etre titulaire du permis de conduire B ;

#### **Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)**

Ordinateur et téléphone portable, véhicule de service à disposition en cas de déplacement professionnel, accès au parc de vélos et aide à la mobilité durable

#### **Les activités du service**

Le département des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) est chargé, sur le ressort de la mise en place de la politique ministérielle et interministérielle en matière d'action sociale, de sécurité, santé, qualité de vie au travail, de handicap et de la formation continue.

Le département des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) est chargé :

- ✓ d'appuyer et de coordonner la mise en œuvre de la politique ministérielle d'action sociale, de la santé et de la qualité de vie au travail ;
- ✓ d'assurer le bon fonctionnement de la médecine préventive et du réseau des assistants de service social
- ✓ de coordonner la politique ministérielle en faveur des personnes handicapées ;
- ✓ d'animer, de coordonner la mise en œuvre de la formation continue généraliste.

Le service de prévention est régi par le décret 2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat qui fixe les obligations en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents, notamment :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail ;



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- L'évaluation des risques professionnels ;
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents ;
- L'hygiène générale des locaux de service ;
- L'hygiène dans les restaurants administratifs ;
- L'information sanitaire.

Effectifs : 8000 agents répartis sur l'interrégion Sud-Ouest

### Composition et effectifs du service

Le DRHAS est composé d'un effectif de 19 agents dont 7 personnes de catégorie A, 8 assistants de service social, 3 B et 1 C.

### Votre hiérarchie

N+1 : Chef(fe) de DRHAS / N+2 : Délégué interrégional

### Vos interlocuteurs métiers

- Les cours d'appel (Bordeaux, Pau, Poitiers et Limoges), la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse et la direction interrégionale des services pénitentiaires
- L'école nationale de la magistrature (ENM) et l'école nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP)
- L'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP)
- Le service des ressources humaines ministériel (dont le médecin coordonnateur national)

## Votre profil

### Vos principales compétences à mettre en œuvre

Médecin diplômé (CES, DES en médecine du travail ou titres équivalents)

Connaissances	Savoir-faire
Connaissances actualisées en matière de réglementation en santé au travail	Savoir s'organiser,
Savoirs en matière d'organisation du travail, prévention des RPS, QVT	s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques
Connaissance du cadre réglementaire de la fonction publique	Observer, écouter, analyser la situation et le discours
	Analyser les comportements et repérer les signaux révélateur de trouble ou de la pathologie
	Evaluer les risques professionnels selon les postes de travail
	Pratiquer des examens médicaux dans le cadre du suivi des agents
	Utilisation des outils bureautiques
Savoir-être	
Sens du travail en équipe	
Sens de l'écoute et de l'analyse de la demande	
Devoir de réserve et de confidentialité, secret médical	
Respect du code de déontologie et du code de la santé publique	



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Vos contacts pour déposer une candidature		La procédure de votre recrutement
<b>Renseignements et candidature</b>		Poste nécessitant une enquête administrative de sécurité <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Cellule RH de proximité, DIRSG-SUD OUEST	<a href="mailto:rh.dir-sg-sud-ouest@justice.gouv.fr">rh.dir-sg-sud-ouest@justice.gouv.fr</a>	
Stéphane Minaberry (délégué interrégional)	<a href="mailto:Stephane.minaberry@justice.gouv.fr">Stephane.minaberry@justice.gouv.fr</a>	

Vous voulez en savoir plus ? <http://justice.gouv.fr> <https://lajusticerecrute.fr/> <https://allodiscrim.wethics.eu/app> (code : 2020)